

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE DU SAMEDI 6 MAI 2023

Le samedi 6 mai 2023, à 18 h 00 dans les locaux de la MEVA (Maison de l'Europe et de la Vie Associative), les membres du Cercle Nautique de Cassis se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ordinaire sur convocation écrite à ses membres.

Les assemblées sont présidées par Michel MIGLIORE, Président de l'association qui accueille les participants et annonce l'ouverture de l'assemblée générale.

La feuille de présence signée par tous les membres présents, permet de constater que sont présents ou représentés : **53 membres actifs sur 125 inscrits.**

En conséquence, le quorum du quart prévu par l'Article 19 des Statuts étant atteint, l'assemblée générale peut délibérer sur l'ordre du jour.

Le Président, Michel MIGLIORE ouvre la séance :

Chers sociétaires, Mesdames et Messieurs les élus représentants les collectivités locales et territoriales, Messieurs les fonctionnaires territoriaux, chers amis.

C'est la première fois que nous vous invitons à une réunion dans ce magnifique bâtiment, réservé aux associations et je tiens à vous remercier pour votre présence.

Mais avant de passer à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire, nous devons traiter **l'assemblée générale extraordinaire.**

Ce soir, nous vous proposons d'approuver les nouveaux statuts. Ils ont été mis à jour par Pascal CHAIX et Jacques HUOT que je souhaite féliciter pour leur excellent travail. Nous devons les rafraîchir afin de les adapter à l'évolution de l'association. Vous en avez reçu un exemplaire, nous vous sollicitons maintenant afin que vous nous donniez votre avis.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE. (Approbaton des nouveaux statuts)

Il rappelle aux participants, qu'ils ont reçu par courrier postal un exemplaire des statuts modifiés afin de les étudier.

Le Président sollicite l'assemblée afin d'obtenir leur avis.

A l'unanimité des statuts sont approuvés.

Il remercie les sociétaires et remet le micro au Secrétaire Général, Bernard DELUCHI pour la présentation du rapport d'activité.

RAPPORT D'ACTIVITE 2022.

Après 3 années difficiles dues au COVID le Cercle Nautique de Cassis a retrouvé en 2022 une activité presque normale.

RESTAURANT LE YACHT CLUB : La nouvelle gérante Madame Pascale PASOLINI a pris ses fonctions le 3 janvier.

Des travaux d'électricité, de peinture ainsi que le remplacement de la cuisine, du lave vaisselle et d'une armoire réfrigérante ont été nécessaires. Ces investissements importants et coûteux ont été supportés par l'association afin d'apporter à notre gérante confort et performance au profit de nos sociétaires.

Pendant la durée des travaux nous avons exonéré du loyer l'exploitante.

Le 28 février le restaurant a ouvert et offre à nos sociétaires une remise 15%.

La commission restaurant rencontre périodiquement la gérante pour faire le point sur le fonctionnement de l'établissement.

En septembre un réfrigérateur a été changé, financé par le CNC et l'exploitante.

CONFERENCES : Notre vice président, Jean-Claude CAYOL a repris sa mission avec des conférences sur la grotte COSQUER, la planète PLUTON, la propulsion des navires et l'évolution de la pharmacie à bord des navires sous Louis XIV à nos jours. Ces conférences sont gratuites ouvertes à tous et clôturées par un apéritif offert aux participants.

PARC NATIONAL DES CALANQUES : Suite à l'interdiction de mouiller et même de dériver dans beaucoup de zones du littoral, l'anse de l'Arène est devenue un port bis, surtout le dimanche. Afin de manifester notre désapprobation nous avons déposé un recours gracieux auprès de la Préfecture maritime, suivi d'un recours contentieux. Notre avocate, maitre MAILLET est chargée du dossier.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE : Organisée le 7 mai en présence de 58 membres et de Madame la Maire, elle retrace l'année de notre association avec un rapport d'activité, financier et moral. Lors de l'élection de notre conseil d'administration une nouvelle administratrice Madame Elodie THYSSENS GABERAN est élue et trois administrateurs sortants réélus.

PARTENARIAT : Le Cercle Nautique a participé aux Voiles de Cassis en finançant en partie les petits déjeuners des équipages.

SECTION JOUTE : Cette activité, animé par Mathias SAVE DE BEAURECEUIL, nécessite un entretien des barques, de leurs moteurs et du matériel ce qui représente un poste important de notre budget. Différentes compétitions et rencontres amicales ont été organisées en présence de nombres spectateurs. Nos benjamins Alone TRIGANO et Jules SAVE DE BEAURECEUIL se sont illustrés en remportant la Coupe de Provence par équipes et Jules le Championnat de Provence et le titre de Vice Champion de France.

NOS DIFFERENTES ACTIONS : Le Cercle Nautique participe à l'opération « port propre », aux forums des associations, au conseil portuaire.

Nous constituons des dossiers pour obtenir des subventions de la mairie et du département.

Une commission de concertation a été mise en place pour faire remonter aux autorités portuaires les préoccupations de nos sociétaires.

Une convention a été signée avec CABESTO Aubagne qui permet une remise de 10% sur présentation de la carte de membre.

Enfin nous avons décidé de rafraichir nos statuts pour qu'ils soient en conformité avec nos activités actuelles.

Au terme de son rapport d'activité, Bernard DELUCHI donne le micro au Trésorier pour qu'il présente son bilan financier.

BILAN FINANCIER 2022 ET PREVISIONNEL 2023.

Le Trésorier, Joseph NOURIAN prend la parole

Sur l'écran s'affichent les comptes de résultats du CNC et des Joutes 2022, ainsi que le budget prévisionnel 2023.

COMPTES DE RESULTAT CNC 2022			
PRODUITS			
Prestation restaurant	69 875		
Cotisations sociétaires	5 542		
Cotisations jouteurs	350		
Subventions de fonctionnement	4 000		
Ventes de marchandises	1 654		
Transferts de charges d'exploitation	2 893		
Prestations de services	1 366		
TOTAL.....		+ 85 680	
CONSOMMATIONS			
Redevance Mairie de Cassis	54 663		
Achats de marchandises	1 150		
Carburant/entretien/fournitures adm.	4 324		
Assurances// honoraires/publicité/cadeaux	15 650		
Transports/réceptions/manifestations joute	4 390		
Frais postaux/télécom/ bancaires/cotisations	2 432		
TOTAL.....		-82 609	
CHARGES			
Taxes foncières/ taxes diverses	1 643		
Dotations amortissements immob, copor	11 183		
TOTAL.....		-12 826	
RESULTAT D'EXPLOITATION			-9 755
PRODUITS FINANCIERS			+ 1 963
RESULTAT DE L'EXERCICE			-7 792

COMPTES DE RESULTAT JOUTES 2022			
PRODUITS			
Ventes de produits	1653,95		
Productions vendues	1717,67		
Subventions d'exploitation	4000,00		
TOTAL.....		+ 7371,62	
CONSOMMATIONS			
Achats de marchandises	1150,43		
Carburant/entretien/équipement	5787,32		
Assurances/honoraires/cadeaux	3778,23		
Déplacements/réceptions/transports	2603,04		
Frais bancaires/cotisations	549,61		
TOTAL.....		-13868,63	
RESULTATS D'EXPLOITATION			-6695,28
PRODUITS EXCEPTIONNELS		+ 100,00	
RESULTAT DE L'EXERCICE			-6595,28

Au terme de sa présentation, le Trésorier, Joseph NOURIAN demande quitus et décharge.

A l'unanimité, les comptes de résultat CNC et JOUTES 2022 sont approuvés à l'unanimité.

Il passe ensuite à la présentation du budget prévisionnel 2023 qui est lui aussi approuvé

PREVISIONNEL C.N.C. 2023		
PRODUITS		
PRESTATION RESTAURANT	80740	
COTISATIONS SOCIETAIRES	5000	
COTISATIONS JOUTES	200	
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS ACTIVITES ANNEXES-DECOUVERTES JOUTES	500	
		86440
CONSOMMATIONS		
REDEVANCE MAIRIE	57884	
ASSURANCES	3200	
HONORAIRES	3830	
ENTRETIEN MOBILIER+ENTRETIEN REPARATION	3000	
FOURNITURES ADM.+FOURNITURES ENT./EQUIPEM.	2000	
CARBURANT	200	
RECEPTIONS+MANIFESTATIONS	2000	
FRAIS POSTAUX +TELECOMMUNICATION	1300	
COTISATIONS FEDERATIONS	1300	
TRANSPORT – DEPLACEMENTS FRAIS JOUTES	0	
FRAIS BANCAIRES	12	
		-74726
CHARGES		
IMPOTS ET TAXES	1000	
AMORTISSEMENTS	11000	
		-12000
PRODUITS FINANCIERS	1500	
		1500
RESULTAT DE L'EXERCICE		1214

Le Président remercie les deux intervenants, et propose de présenter son rapport moral.

RAPPORT MORAL 2023

Chaque année nous avons l'habitude de faire le point sur l'actualité. Nous ne traiterons pas de la guerre en Ukraine, ni de la réforme des retraites, mais de l'évolution de la propulsion des navires, des sujets relatifs à la plaisance, à l'écologie, aux nouvelles technologies et de la vie du Cercle Nautique qui sont nos priorités.

Alors que les TESLA envahissent les rues, la propulsion alternative devient moins une exception. Elle fait son chemin dans le nautisme où la propulsion électrique devient visible, mais l'avenir nous dira à quel prix.

Un constructeur a incrusté des panneaux solaires sur ses bateaux de croisière et le SILENT 60 peut parcourir jusqu'à 100 milles par jour. ZODIAC a fait la démarche avec TORQUEDO pour propulser ses annexes et naviguer à 12 nœuds pendant 1 h.

Le Canadien VISION MARINE lance un HB Emotion équivalent à un 180 cv et d'autres grands motoristes vont proposer à leur tour des moteurs électriques.

Il faut donc s'attendre à ce que ces options de propulsions alternatives fassent bientôt leur apparition massive dans la navigation de plaisance.

L'entreprise HY.GENERATION basée à Vannes a développé une turbine électrique qui alimente une tuyère pendant 1 h 30. Une version de 14 Kwh est en préparation, ainsi qu'un modèle de 30 Kwh et la société FIN-X développe un propulseur électrique sans hélice, inspiré de la nage des poissons. Il crée un mouvement ondulatoire analogue à une nageoire.

Le groupe BENETEAU va sortir son premier bateau à moteur HB électrique et d'autres constructeurs vont suivre.

Cette évolution de la propulsion thermique vers l'électrique va avoir un impact important sur les ports de plaisance. Déjà, la loi « mobilité » votée par l'Assemblée Nationale en 2019 prévoit l'obligation pour les ports de plaisances de plus de 100 places de réserver 1% de ses postes à quai aux bateaux électriques et les ports devront s'équiper de bornes de recharge dédiées à ceux-ci.

N'oublions pas non plus que les moteurs fonctionnant à l'hydrogène font une entrée dans la plaisance, le chantier FONTAINE PAGOT va motoriser un catamaran avec ce moyen.

Ces nouvelles technologies qui consistent à réduire l'impact des pollutions et des émissions de carbone ont un allié. Un ensemble d'acteurs de l'environnement et du numérique « PROMETHEE-MED » regroupe l'Université de Corse et d'autres organismes.

PROMETHEE-MED a établi la première méthodologie de comptabilité carbone en France et en Europe dédiée à la protection des herbiers de Posidonie.

Le projet permettra de préserver le littoral contre l'érosion des côtes et le milieu marin.

Les herbiers jouent un rôle majeur dans la régulation du climat et dans la biodiversité mondiale. L'herbier stocke jusqu'à 700 tonnes de carbone par hectare, soit 3 à 5 fois plus que les forêts tropicales et jusqu'à 7 fois plus qu'une forêt de feuillus française.

Leur dégradation, en plus de détruire des systèmes clés provoque une destruction importante des stocks de carbone. Leur régénération permettra d'augmenter ces stocks.

Quant à la vie de l'association, le restaurant le « YACHT CLUB » vient de fêter sa première année de fonctionnement avec la nouvelle exploitante. Mme Pascale PASOLINI qui est à la tête de la société NG6 a trouvé un rythme de fonctionnement pour le plus grand bonheur de ses clients. Nous participons à l'entretien, comme par exemple la maintenance du réseau électrique ou de gaz quand cela est nécessaire.

Lors du goudronnage du parking, le restaurant n'a pas pu ouvrir. La Mairie et le Cercle ont offert une semaine de loyer à la gérante afin de compenser la perte d'exploitation.

Le Cercle Nautique poursuit son activité traditionnelle avec la section joute. Nos benjamins ont obtenus d'excellents résultats et nous les félicitons. Nous avons une pensée pour un ancien jouteur, Roger MONETTI qui vient de nous quitter. Il nous avait beaucoup aidé lors de la création de la section en 2011.

Le responsable des « Francs Jouteurs Cassidens », Mathias SAVE DE BEAURECUEIL va prendre la parole pour vous informer sur le programme de la saison estivale.

Intervention de Mathias SAVE DE BEAURECUEIL :

Il annonce les compétitions à venir, le 2^{ème} tour du Championnat de Provence, le challenge Raymond Stable et des animations à Port Miou. Il signale les difficultés de recrutement au niveau des jeunes et des adultes malgré le parrainage des clubs de rugby de Cassis et de Gémenos.

Pour promouvoir les joutes il propose des entraînements en tenue, un défilé dans la ville, une communication dans le Cassiden et précise qu'un quota d'adhérents est nécessaire pour obtenir des subventions.

Il remercie Madame la Maire pour son aide.

Michel MIGLIORE reprend la parole :

Même si les conférences rencontrent moins de succès que par le passé, nous devons remercier Jean-Claude CAYOL pour la recherche de sujets et de conférenciers. Je vais donc demander à Jean-Claude de prendre la parole.

Intervention de Jean-Claude CAYOL :

Jean Claude évoque la difficulté à avoir des conférenciers et le peu de participants qui assistent aux conférences le jeudi.

Il pense que le vendredi serait plus approprié.

Madame le Maire propose la MEVA pour y organiser nos conférences.

Le Président poursuit :

Notre section plongée animée par Olivier BAYLE et ses fidèles amis plongeurs contribuent à perpétuer ce sport, mais les restrictions de mouillage dans le Parc National des Calanques limitent leurs activités.

Olivier va vous en dire quelques mots.

Intervention d'Olivier BAYLE :

Olivier signale qu'en raison du réchauffement de l'eau de la mer, la disparition des gorgones rouges à faible profondeur et la présence de poissons de mer chaude (barracudas et balistes).

Il se félicite de la présence de 35 bouées de mouillage pour les bateaux de plongée dans la zone de Marseille et espère leur multiplication vers Cassis prévue en 2024. Elles facilitent et sécurisent le mouillage profond et préservent les fonds.

Reprenant le micro, le Président annonce :

La commission créée pour discuter avec les autorités portuaires a permis de faire remonter les requêtes de nos sociétaires, afin d'apporter des solutions.

Bernard DELUCCHI va vous donner quelques informations.

Intervention de Bernard DELUCHI :

Le 26 janvier 2023, en présence de Messieurs Philippe PALMARINI représentant le Conseil Département, Pascal SEILLIER, Directeur du Port de Cassis, Philippe DENONFOUX, Premier Adjoint à la Mairie de Cassis, et pour le Cercle Nautique, Michele MIGLIORE, Olivier BAYLE, Jean-Claude CAYOL, Bernard DELUCHI, l'ordre du jour suivant a été traité :

Restaurant le Yacht Club : les travaux d'isolation du toit ont été réalisés, la peinture des toilettes est en cours. La demande de remplacement des éclairages a été accordée et va être réalisée.

Parking : un double fonctionnement prépaiement et carte de crédit (avec affichage du solde ou du paiement) est en cours de mise en place ainsi qu'un badge pour les 2 roues (sans limitation de temps pour ces derniers).

Pas de possibilités de facturation au ¼ d'heure en raison de la faible capacité du parking et donc de sa rentabilité (coût du système de barrière).

Un décompte des passages devrait être reçu par mail.

Dragage du port : les joueurs et le chantier naval, au niveau du slipway trouvent que le niveau des sédiments est remonté depuis le dernier dragage.

Le Département va demander s'il est possible de vérifier la sédimentologie des zones draguées par une nouvelle bathymétrie.

Monsieur Philippe PALMARINI informe qu'une étude, conjointe avec plusieurs collectivités du département, est engagée afin de simplifier la procédure pour les dragages des nouvelles zones.

Certificat de tirage à terre pour l'AOT : signaler à Monsieur PALMARINI lorsque le nettoyage de la coque est réalisé qui délivrera le certificat joint à l'AOT.

Demande d'élargissement des places à flot : les demandes d'élargissement ont été gelées pendant une période afin d'harmoniser les places par catégories, mais les propositions de places ou d'agrandissement devraient reprendre.

Gestion des restrictions d'eau pendant la sécheresse : il est prévu en cas de nouvel épisode de sécheresse qu'une borne sur deux soit ouverte avec un rappel au civisme.

Electrolyse : après analyse il n'a pas été noté de phénomène d'électrolyse au niveau des pannes. Il est recommandé de ne pas laisser les prises de quai branchées et de signaler à la capitainerie un branchement en absence (les agents du port pourront débrancher en cas d'utilisation intempestive).

Après son intervention, le Secrétaire Général tend le micro au Président qui annonce :

Nous comptons cette année, vous proposer de nouveau la traditionnelle « FETE DU CERCLE » qui a été mise entre parenthèse depuis 2019.

Par contre l'expérience du concours de boules ne sera pas renouvelée en raison du faible engouement de nos membres pour ce sport.

Pour terminer, on ne peut pas ignorer le changement climatique et l'absence de pluie sur notre région. Les restrictions d'eau pour le lavage des bateaux seront sans doute de rigueur cet été. Je crois qu'un système de désalinisation de l'eau de mer est à l'étude.

Nous craignons la poursuite des restrictions de mouillage qui aura un impact néfaste pour la plaisance et pour notre port. Qu'en est-il de l'installation de bouées écologiques ? Elles sont l'unique solution à la protection des fonds marins et au mouillage des plaisanciers.

Nos adhérents se plaignent du coût de plus en plus élevé des carburants, de l'entretien des bateaux, de la hausse de l'AOT, de leur propre avenir en tant que plaisancier au regard des restrictions, sans parler des nouvelles normes écologiques. Certains envisagent d'abandonner leur loisir favori.

Les places libérées par les plaisanciers seront-elles réservées aux nouveaux entrants, aux agrandissements où aux passagers ?

Il faut bien être conscient que la précarisation de notre société va forcément avoir un impact sur l'entretien et le renouvellement du parc de bateaux et la propulsion électrique qui coûte déjà très cher sur les véhicules terrestres sera encore plus onéreuse pour les bateaux ; qui va pouvoir se le permettre ?

Et puis, avec l'avenir du port se pose également l'avenir du Cercle Nautique. On ne peut pas ignorer le vieillissement de nos adhérents et le manque d'engouement pour le monde associatif. Nous avons besoin d'idées nouvelles et avec ces idées, de nouvelles recrues qui voudraient bien s'impliquer pour donner une nouvelle impulsion au Cercle pour qu'il continue sa route et c'est à nous tous de l'aider dans ce sens.

Je tiens à remercier, comme chaque année, Madame le MAIRE pour son aide en général, pour son soutien financier, mais aussi pour le matériel mis en place par les services de la Ville lors des tournois de joute. Sans cette assistance le fonctionnement de la section joute serait très difficile. Merci Madame le Maire.

Je remercie également tous nos administrateurs pour leur travail, nos sociétaires qui nous soutiennent, les représentants des autorités portuaires qui aident notre vieux Cercle Nautique, âgé de 94 ans, à rester jeune et aussi les agents de la Capitainerie pour leur gentillesse et leur dévouement.

Si vous souhaitez poser des questions, vous avez la parole.

Un membre du Cercle Nautique fait remarquer que les dalles qui recouvrent les pannes sont instables et l'éclairage défaillant. Monsieur Philippe DENONFOUX en prend note.

Merci infiniment pour votre participation et je vous propose de nous retrouver au rez-de-chaussée pour prendre le verre de l'amitié ensemble.

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès verbal.

Le Secrétaire Général, Bernard DELUCHI

Le Président, Michel MIGLIORE